



IUFM de l'académie de Créteil

2006/2007



Certificat informatique et internet

C2i niveau 2 «enseignant»

Livret du formateur



SOMMAIRE

1. Les enjeux	3
2. Les dispositifs	3
3. Le référentiel	4
4. La formation	6
5. L'évaluation	7
6. La validation	7
7. L'exemple du mémoire professionnel	7
8. La certification	9
9. Les ressources	9

1. Les enjeux

Conformément à la volonté du ministère, les IUFM entrent progressivement dans le processus de formation, de validation et de certification des compétences du C2i niveau 2 « enseignant » (C2i-2E) pour les professeurs stagiaires des premier et second degrés. L'année 2007 devrait tendre vers une généralisation de ce processus à tous les stagiaires.

L'IUFM de l'académie de Créteil s'inscrit pleinement dans cette évolution essentielle de la formation des enseignants. Ainsi, il a été créé un groupe de pilotage académique dont la tâche première est d'accompagner l'ensemble des formateurs de l'institut dans l'évaluation et la validation du C2i niveau 2 « enseignant ».

Parallèlement à ce groupe de pilotage, l'IUFM de l'académie de Créteil donne priorité à des actions de formation de formateurs afin d'impliquer tous les professeurs quelle que soit leur discipline, leur niveau d'enseignement.

C'est dans ce cadre, que vous est proposé « Le livret du formateur ». Cet outil académique, pour les premier et second degrés, doit vous permettre de mettre en œuvre, en concertation avec vos collègues, des situations d'évaluation des compétences extraites du référentiel national.

2. Les dispositifs

« Dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même d'utiliser de manière raisonnée les technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations »⁽¹⁾.

Pour atteindre ces objectifs des dispositifs, ont été mis en place :

- le B2i/Brevet Informatique et Internet (école [niveau 1], collège [niveau 2] et bientôt lycée [niveau 3]) ;
- le C2i/Certificat Informatique et Internet (étudiant [niveau 1], puis le niveau 2 Enseignant [C2i-2E], Métiers du droit, Métiers de la santé).

Dans cet ensemble de dispositifs, le C2i-2E occupe une place particulière. Sa finalité est la maîtrise de l'usage de l'outil informatique en se fondant sur des compétences professionnelles dans l'exercice du métier d'enseignant. Ces compétences doivent être communes à tous les enseignants quelle que soit la discipline enseignée et le niveau des élèves.

Ces compétences désormais nécessaires sont déclinées selon différents domaines : ⁽²⁾

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;

(1) MENTO400410C - Circulaire n° 2004-46 du 2-3-2004
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/11/MENTO400410C.htm>)

(2) MENTO400410C - Circulaire n° 2004-46 du 2-3-2004
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/11/MENTO400410C.htm>)

- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Leur mise en œuvre doit se faire aussi bien dans un cadre d'utilisation individuelle que lors de la pratique de la classe.

3. Le référentiel

Cet outil regroupe deux champs de compétences : les compétences générales liées à l'exercice du métier et celles nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique.

Les Compétences générales liées à l'exercice du métier ont pour objectifs de :

- permettre aux enseignants de s'approprier leur environnement de travail et de s'adapter à ses évolutions ;
- créer une dynamique de formation continuée ;
- créer le sens d'une nouvelle responsabilité éducative dans le domaine de la communication et de l'information.

A1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

A1-1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...). *

A1-2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils...) de son environnement professionnel. *

A1-3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A1-4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

A1-5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles. *

A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A2-1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation. *

A2-2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

A2-3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A3-1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).

A3-2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ;
- la sécurité informatique ;
- le filtrage internet.

A3-3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ;
- la confidentialité des données ;
- la sécurité des personnes ;
- la propriété intellectuelle ;
- la protection des mineurs ;
- le droit à l'image.

A3-4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Les Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique ont pour objectifs de faire acquérir aux TIC le statut de TICE dans les usages professionnels :

- en intégrant celles-ci dans des apprentissages disciplinaires au travers d'activités mettant en œuvre les compétences et les connaissances informatiques ;
- en mettant en place de nouvelles pratiques permettant aux élèves d'acquérir les compétences définies dans les différents B2i ;
- en favorisant la mutualisation des ressources et le travail en équipe.

B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B1-1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B1-2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B1-3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.

B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

B.2-1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.

B.2-2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.

B.2-3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.

B.2-4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication. B.3 Mise en œuvre pédagogique

B.3 Mise en œuvre pédagogique

B.3-1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC :

- travail collectif, individualisé, en petits groupes ;
- recherche documentaire.

*

B.3-2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.

*

B.3-3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.

*

B.3-4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.

B.3-5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

B.4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation

B.4-1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.

*

B.4-2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i® ou C2i®).

*

B.4-3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.

Ce référentiel s'intègre parfaitement au cahier des charges des IUFM⁽¹⁾ dans lequel il est préconisé, notamment de s'attacher à « **Mettre en place des méthodes de travail que le stagiaire aura à développer avec ses élèves (travail en groupe, recherche documentaire, démarche de projet...), avec ses collègues (travail en équipe, en interdisciplinarité...) et avec d'autres partenaires... Offrir au stagiaire des plages horaires suffisantes pour faciliter le travail personnel, la prise de distance réflexive et critique, la recherche documentaire, l'utilisation des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication... »**

4. La formation

« Les modalités d'acquisition des compétences du C2i® niveau 2 « enseignant » par les enseignants-stagiaires sont laissées à l'initiative des instituts universitaires de formation des maîtres et feront partie intégrante des plans de formation soumis à expertise dans le cadre de la procédure contractuelle⁽²⁾ »

(1) Source : MENS0200778C - : Encart B.O.n°15 du 11-4-2002
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/15/encart.htm>)

(2) MENTO400410C - Circulaire n° 2004-46 du 2-3-2004
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/11/MENTO400410C.htm>)

Dans le cadre du C2i-2^E, l'acquisition de ces compétences prend des formes diverses, en particulier pour les compétences du champ B dont l'intégration est fortement liée aux spécificités de la discipline et au niveau d'enseignement. L'acquisition de ces compétences s'appuyant sur celles théoriquement construites lors du C2i-Etudiant, un bilan de compétences préalable, lors de l'entrée en formation, peut s'avérer nécessaire.

5. L'évaluation

Afin d'en faciliter l'évaluation, il est essentiel :

- d'inciter le professeur stagiaire à manifester ces compétences au sein des activités et tâches déjà mises en place dans les plans de formation ;
- d'y associer tous les personnels encadrant la formation du stagiaire ;
- d'utiliser des outils permettant de mutualiser les ressources et de favoriser le travail collectif ;
- d'apporter des compléments de formation relevant des TIC afin de s'assurer que le futur enseignant puisse valider les compétences nécessaires à l'obtention du Certificat.

6. La validation

« Le constat de la maîtrise des compétences se fera à travers une validation dont les modalités sont définies au sein de chaque IUFM s'appuyant sur le cahier des charges publié au BO ; celle-ci doit concerner tous les stagiaires en juin 2007 »...

Il est à souligner que le niveau d'exigence de la validation doit prendre en compte :

- le fait qu'il s'agit d'un référentiel de métier ;
- de « la jeunesse » du professeur stagiaire dans le métier.

Le stagiaire devra ainsi parfaire ses compétences tout au long de sa carrière dans sa pratique et dans le cadre d'une formation personnelle et continue.

Comme pour la formation, la validation doit être réalisée au travers des tâches et activités qui sont déjà demandées au stagiaire à l'IUFM et sur le terrain. Cela implique la participation de tous les personnels encadrant le stagiaire dans cette seconde année d'IUFM.

7. L'exemple du mémoire professionnel

Au cours de la seconde année de formation, tous les professeurs stagiaires doivent réaliser un mémoire professionnel. En ce sens, le mémoire offre des pistes d'évaluation transversales aux différents niveaux de formation de l'institut. Ainsi, on peut, à partir des principes et modalités d'organisation de la deuxième année d'IUFM⁽¹⁾ décrit dans le cahier des charges, évaluer un certain nombre de compétences :

(1) Encart B.O.n°15 du 11-4-2002

CAHIER DES CHARGES ... Cette pratique de formation favorise notamment :	COMPÉTENCES
les travaux en équipes de stagiaires, d'origines disciplinaires différentes ;	A1.4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
l'utilisation large des ressources documentaires	A2.1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation. A2.2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE. A2.3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
l'usage personnel des technologies de l'information et de la communication ⁽¹⁾	A3.2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : la recherche et les critères de contrôle de validité des informations
les productions individuelles et collectives évaluées ou non, et utilisées à des fins de formation du groupe...	B1.2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

S'agissant d'un travail personnel, la plupart des compétences concernées appartiennent au champ A et s'il s'agit d'un mémoire portant sur une problématique liée aux TICE, la plupart des compétences du champ B sont également concernées.

Selon les étapes de la réalisation du mémoire professionnel, certaines compétences sont concernées en particulier au moment du questionnement et de problématisation. Ainsi, l'usage des TICE s'imposant désormais dans la pratique professionnelle, les problématiques de l'enseignement peuvent être le prétexte à l'évaluation de compétences :

PROBLÉMATIQUES	COMPÉTENCES
• L'hétérogénéité et la gestion de classe	B3.3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.
• Les apprentissages	B2.1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE. B2.2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.
• L'intégration dans les compétences disciplinaires mais également dans celles du référentiel B2i	B4.1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants. B4.2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).
• L'évaluation	B4.3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.

De plus, prolonger le travail des séminaires organisés pour l'aide à la problématisation par des échanges sur un forum permet d'introduire la compétence : **A2.1.** Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.

(1) Ici dans un milieu contextualisé donc au delà des compétences du C2i-Etudiant

Lors de la recherche de documentation et de la préparation d'une action en classe :

• Réunir une documentation adaptée	A1.5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles. A2.3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
• Tenir compte des travaux déjà menés	A2.2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.
• Contrôler la validité des informations et tenir compte des enjeux	A3.2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : la recherche et les critères de contrôle de validité des informations (etc.)

S'il s'agit d'un mémoire portant sur une expérimentation menée avec les TICE, les compétences des domaines **B2, B3 et B4** peuvent être évaluées.

8. La certification

« L'adhésion à ce cahier des charges vaudra autorisation à valider ce certificat informatique et internet C2i niveau 2 « enseignant ».

Les exigences à satisfaire pour la certification sont les suivantes :

- les 18 items signalés par une étoile dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés ;
- parmi les 9 items restants (sans étoile), 5 au moins devront aussi être validés.

Dans ce cadre, la délivrance du certificat devant garantir un haut niveau de compétences professionnelles, chaque IUFM détermine les conditions et critères minimaux de validation des compétences pour l'obtention du certificat.

La liste des compétences validées sera remise aux stagiaires n'ayant pas obtenu le certificat. » ⁽¹⁾

Dans ce dernier cas, une attestation des compétences est alors délivrée. Le certificat pourra être obtenu par validation des compétences manquantes en formation continue lorsque le dispositif adéquat sera mis en place dans les rectorats.

9. Les ressources

S'informer auprès des référents C2i-2E du réseau au sein de l'IUFM

Parallèlement et en complément du groupe de pilotage académique s'est créé un réseau de « référents C2i-2E »

qui peuvent vous informer sur tout ce qui concerne la mise en place du C2i-2E dans vos enseignements.

Correspondante de l'IUFM de l'académie de Créteil avec le MEN : Catherine Couderc (C2I@creteil.iufm.fr)

(1) Sources : MEN0502170C – Circulaire N° 2005-222 du 19-12-2005
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/1/MENT0502170C.htm>)

Centre	Référent C2i-2E	Adresse électronique
CD77	Georges Féron	georges.feron@creteil.iufm.fr
CD93	Jean-Jacques Schutz	jean-jacques.schutz@creteil.iufm.fr
CD94	Patrick Larrandart Laurent Fournier	patrick.larrandart@creteil.iufm.fr laurent.fournier@creteil.iufm.fr
CSD	Catherine Couderc	C2I@creteil.iufm.fr
CST	Jean Pierre Bisiaux	jean-pierre.bisiaux@creteil.iufm.fr

Se former dans le cadre de la formation de formateurs

Journée d'étude JE4	La généralisation du C2i-2E dans les IUFM d'Ile de France	Le 27 septembre à l'IUFM de Paris, Site Molitor, pour tout personnel encadrant la formation des stagiaires de 2 ^e année
Groupe de réflexion GR06	Accompagner la mise en place du C2i-2E à l'IUFM de l'académie de Créteil	Suite aux travaux entrepris par le groupe de pilotage (en 2004-2005) et le groupe de réflexion (GR06), pour tout formateur participant à la mise en place du C2i-2E
AF06	Enseigner le Français avec les TIC : des éléments pour le C2i-2E	Pour les formateurs du 1 ^e et du 2 ^e degrés en Lettres / Français
AF07	Enseigner les mathématiques avec les TIC : des éléments pour le C2i-2E	Pour les formateurs du 1 ^e et du 2 ^e degrés en mathématiques
AF23	Développement des compétences TIC à mettre en œuvre lors de la formation au C2i-2E	Pour tous les formateurs intervenant en formation initiale

Disposer d'outils pour la formation des stagiaires

- L'IUFM met à la disposition de ses formateurs plusieurs plates-formes de travail collaboratif (Quickplace, BSCW, SPIP). L'inscription peut se faire par le biais du référent C2i-2E du centre.
- Dispositifs de formation à distance pour les stagiaires Ë TFL : Télé Formation Lecture ; TFM : Télé Formation Mathématiques

Site TFL / TFM	http://www.uvp5.univ-paris5.fr/TFL (/TFM)
----------------	---

Responsable pour l'IUFM : Alain Gavard

Coordinateur 77 : Geneviève Marouby, Michèle Ros-Dupont ;

Coordinateur 93 : Jean-Jacques Schutz ; Coordinateur 94 : Laurent Fournier

Des sites pour s'informer, se former

Site C2i du Ministère	www.c2i.education.fr
Ressources de formation et auto-formation pour le C2i-Etudiant	http://www.c2imes.org/
Site collaboratif du groupe de travail C2i-2E de l'IUFM de l'académie de Créteil	http://quickplace.creteil.iufm.fr/C2i-2E
Travaux du réseau IUFM	http://www.iufm.fr/reseau-iufm/tice.html

Depuis janvier 2005, de nombreux sites de travail collaboratif ont déjà été mis en place au sein des disciplines et des centres de formation (s'informer auprès du référent de chaque centre et/ou de la discipline).

